

## **Le patrimoine audiovisuel en France Les enjeux à l'heure du « tout numérique »**

La collecte, la préservation, la restauration du patrimoine audiovisuel en France est assurée par différentes institutions placées sous la tutelle du Ministère de la culture qui depuis le début des années 1960 a considéré le sujet comme étant le sien (politique patrimoniale menée par André Malraux).

La collecte et la conservation du patrimoine de la télévision et de la radio sont assurées par L'INA (Institut National de l'Audiovisuel) par l'intermédiaire de la collecte au titre du dépôt légal du flux télévisuel et radiophonique, celle du cinéma est assurée par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) également par l'intermédiaire du dépôt légal, et le même outil permet à la BnF (Bibliothèque nationale de France) d'assurer la collecte de l'édition des vidéogrammes, programmes multimédia et des sites internet.

### **INA**

#### *Missions*

La grande mission de l'INA est celle de la gestion d'un patrimoine audiovisuel dans un environnement numérique. Ce patrimoine des archives de la radio et de la télévision est constitué de collections qui pour les plus anciennes remontent aux années 1940 (Actualités françaises) et représente 1 640 000 heures. A ces collections s'ajoute le flux du dépôt légal de la télévision et de la radio dont l'INA à la charge depuis 1992 soit 2 670 000 heures. Ainsi 89 chaînes de télévision et 20 programmes radiophoniques sont mis à la disposition de la communauté scientifique.

#### *Sauvegarde et numérisation*

Une expertise menée en 2003 a estimé à 883 200 heures le volume de programmes voués à disparaître d'ici à 2015 si aucune mesure de sauvegarde n'était mise en œuvre. Un plan de sauvegarde et de numérisation des fonds menacés de dégradation physico chimique a été mis en œuvre visant à la sauvegarde intégrale des collections ainsi qu'à leur conservation pérenne.

Il reste d'ici à 2014 à numériser et préserver :

- 51 250 heures de télévision
- 234 300 heures de radio

Cette numérisation massive des collections qui permet une large accessibilité des fonds nécessite de garantir la lisibilité des données numériques à long terme. Cela nécessite une mise à niveau constante des supports, des formats, des équipements de stockage et de lecture.

L'objectif pour 2014 est de faire migrer 68 000 de programme sur fichiers.

#### *Valorisation*

L'INA met en ligne une partie de ses collections

- pour les professionnels sur « inamediapro.com »
- depuis 2006 pour le grand public grâce ina.f

Cette consultation en ligne a permis de dynamiser l'exploitation des collections. Le même objectif mais cette fois à l'attention du public scientifique a conduit l'INA à mettre en œuvre une politique de décentralisation des points d'accès au dépôt légal en ouvrant des points de consultation dans ses emprises régionales. Il y a aujourd'hui 9 points de consultation, dont 6 en région. L'INA souhaite étendre ces points d'accès à certaines bibliothèques universitaires, tout en garantissant la sécurité des informations ainsi proposées.

## BnF

### *Missions*

Institué en 1537 par une ordonnance de François 1er, le dépôt légal a pour objectif de collecter l'intégralité des publications produites ou diffusées en France. Il permet ainsi de constituer une collection de référence, administrée par la Bibliothèque Nationale de France. C'est bien sûr valable pour le livre mais également pour l'édition de support audiovisuel. Le Département de l'Audiovisuel reçoit le dépôt légal de tout vidéogramme (vidéocassette, DVD...) lorsqu'il est mis en location, en vente, en distribution, importé ou mis à la disposition d'un public même limité et même à titre gratuit. Les éditions ainsi collectées sont mises à la disposition de la communauté scientifique dans l'espace qui leur est dédié sur le site de Tolbiac de la Bibliothèque.

### *Sauvegarde et numérisation*

La récente accélération de l'accroissement des collections numériques (supérieure à 100 Téraoctets par an aujourd'hui) et la diversité de leurs formats placent la BnF devant le défi de leur conservation.

La BnF a lancé le projet SPAR, véritable magasin numérique. Sa conception s'appuie sur des normes internationales faisant autorité dans le monde de la pérennisation des informations numériques. En particulier, SPAR respecte la norme OAIS ([ISO-14721:2003](#)), modèle de référence pour un système ouvert d'archivage d'information.

SPAR :

- Il effectue de multiples copies des objets numériques et assure une surveillance continue de l'état des équipements et des médias d'enregistrement des fichiers permettant d'anticiper les recopies avant la perte définitive.
- permet également, grâce à une reconnaissance précise et complète des formats de données versées, de garantir la continuité d'accès en procédant aux transformations nécessaires en cas d'obsolescence technologique des outils informatiques de restitution. Ainsi, lorsque le format d'image JPEG deviendra obsolète, SPAR sera en mesure de transformer les images concernées dans un nouveau format plus performant
- permet à tout moment de revenir en arrière pour restituer les objets dans leur format d'origine.
- Il doit garantir que les documents restitués n'ont pas été altérés. Pour ce faire, SPAR estampille chaque objet versé d'une empreinte numérique.

### *Valorisation*

Par ailleurs est constituée la *Bibliographie nationale française Audiovisuel* qui rassemble les notices bibliographiques des enregistrements sonores, images animées, documents électroniques et multimédias multi supports, y compris les publications en série, édités ou diffusés en France et reçus par la BnF au titre du dépôt légal. Ainsi ont été publiées pour l'année 2010 20 602 notices concernant :

- 10 102 enregistrements sonores
- 6 640 images animées
- 1 754 documents électroniques
- 2 106 documents multi supports

## CNC

### *Missions*

Le CNC met en œuvre la politique du Ministère de la culture en matière de protection du patrimoine cinématographique et à ce titre coordonne les actions des trois institutions nationales qui assurent les missions de collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine cinématographique : les Archives françaises du film du CNC qui outre la gestion de ses collections historiques assurent la collecte du dépôt légal cinématographique, la Cinémathèque française et la Cinémathèque de Toulouse. A ces institutions s'ajoutent un réseau de cinémathèques régionales qui s'emploient à valoriser le patrimoine audiovisuel local (films amateurs, films institutionnels produits en région) et à diffuser le patrimoine national.

Les collections du CNC sont composées de 115 696 œuvres dont 28 507 collectées au titre du dépôt légal. Les collections des Cinémathèques française et de Toulouse représentent chacune 40 000 œuvres.

### *Sauvegarde et restauration*

En 1991 il est apparu que la production cinématographique des 60 premières années de l'histoire du cinéma était gravement menacé par la décomposition du support nitrate original. Le ministère de la Culture à l'initiative des Archives du film, valida et finança pour une durée de 15 ans un plan dit « plan nitrate » d'accélération de sauvegarde et de restauration des films anciens appartenant aux collections des Archives françaises du film, de la Cinémathèque française et de la Cinémathèque de Toulouse. Cette situation exceptionnelle de prise en compte de l'urgence patrimoniale par l'Etat est unique et s'appuya sur une démarche pragmatique de mise en œuvre.

Ce programme a permis la restauration de près de 15 000 films réalisés entre 1895 et 1953 réalisés sur support nitrate appartenant aux collections des 3 institutions. Il reste entre 3 500 et 5 000 films (courts métrages principalement) encore sur support nitrate à sauvegarder

Aujourd'hui les Archives françaises du film ont restaurés 13 666 films originellement enregistrés sur support nitrate mais aussi sur support de sécurité. Effectivement le syndrome du vinaigre et la dégénérescence des couleurs touchent les documents réalisés sur les supports dits de sécurité réalisés après 1953.

### *Numérisation et valorisation des collections*

Les collections du CNC conservées aux Archives françaises du film sont numérisées pour en assurer une consultation plus aisée de la part de la communauté scientifique. Cette consultation des films anciens et des films du dépôt légal a lieu soit à la BnF pour les films numérisés soit aux Archives françaises du film pour les collections qui ne sont que sur support argentique.

Pour ce qui est de la conservation de nombreuses études ont montré que seul le support argentique assure conservation et pérennité aux œuvres cinématographiques. Aussi les plans de numérisations des œuvres qu'ils soient portés par la Caisse des dépôts et consignation ou le CNC ont pour but de mettre à disposition du public une offre patrimoniale la plus large possible et ce pour tous les canaux de diffusion : la salle de cinéma, internet, la télévision numérique. Aussi la préconisation de numérisation est celle du format 2k qui seule garantie, sur tout support une bonne restitution de l'œuvre cinématographique.

Le patrimoine cinématographique diffusé en salle il y a un siècle ou il y a une semaine rencontrera le public grâce à sa numérisation mais ne pourra être transmis aux générations futures que s'il est, dans la mesure de connaissance actuelle, conservé sur support argentique.